



APPEL A CANDIDATURES EXPLOITATIONS SAISONNIERES

Snack du Camping

RÉGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

La Commune d'Ambert souhaite confier à un prestataire(s) l'exploitation suivante :

- **Au camping municipal Les 3 Chênes***: Snack, petite restauration, commerce de bar et glacier.**

1 – COORDONNEES COMMUNE

Mairie d'AMBERT
37 Boulevard Henri IV
63600 AMBERT

Représentée par Monsieur Guy GORBINET, Maire

Tél. : 04.73.82.07.60.

Email : mairie@ville-ambert.fr

Site internet : <http://www.ville-ambert.fr>

2 - CONTRATS

2.1 – Type de contrat

Il s'agit d'un **contrat de location saisonnière**.

En raison du caractère saisonnier de la location, celle-ci n'est pas soumise aux dispositions du code de commerce (C. com., art. L. 145-1 à C. com., art. L. 145-60) qui régit le statut des baux commerciaux.

A l'issue de chaque période d'exploitation définie ci-après, l'exploitant devra restituer les lieux par la remise des clés, le rangement des locaux et installations et libérer les lieux de tout stock et matériel qu'il aura apporté.

L'exploitant n'aura droit à aucun renouvellement ni indemnité, pas plus qu'à un quelconque droit de maintien dans les lieux, de même qu'il ne pourra se prévaloir des dispositions des articles L. 145-47 et suivants du code de commerce pour solliciter l'adjonction d'activités connexes ou complémentaires.

2.2 – Durée du contrat

Le contrat est consenti pour une durée d'un ou 3 ans et suivant les périodes d'exploitation fixées.

A l'issue de chaque période d'exploitation, un bilan sera effectué (fin novembre – début décembre).

Il sera constitué d'un état des lieux des équipements et installations loués (état des lieux de sortie intermédiaire) et d'un bilan d'activité de la saison.

La commune d'Ambert se réserve la possibilité de résilier le contrat à l'issue de chaque période d'exploitation, dans le cas où les conditions du contrat ne seraient pas respectées ou si l'exploitation ne respecte pas ses attentes.

L'essentiel de ces informations figure aux cahiers des charges joints à l'appel à candidatures.

2.3 – Périodes saisonnières d'exploitation

L'équipement est loué à titre saisonnier, pour des périodes d'exploitation fixes définies comme suit :

- du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année

3 – CANDIDATURES

3.1 – Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au :

Lundi 6 février 2023 à 12h00

3.2 – Modalités de remise des candidatures

Les dossiers de candidature peuvent être adressés :

- Par courrier à : Mairie d'Ambert – Service Commande Publique – 37 Boulevard Henri IV – 63600 AMBERT
- Par mail à : mairie@ville-ambert.fr

3.3 – Contenu des candidatures

Les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature comprenant :

- Présentation du candidat : nom, prénom, adresse et qualité du candidat
- Capacités du candidat : tout document prouvant la capacité juridique, professionnelle et financière du candidat
- Une note présentant le projet envisagé, et notamment :
 - L'organisation, les horaires d'ouverture et les effectifs,
 - Le type de restauration envisagé et les tarifs pratiqués au cours de la première saison d'exploitation,
 - Les animations envisagées par le candidat, indiquées avec le plus de précisions possibles,
 - Les perspectives d'évolution de l'exploitation pour la seconde saison,
 - La conformité de la structure aux normes en vigueur.

Le candidat, s'il souhaite bénéficier de la licence IV de la commune d'Ambert au snack du camping fournira son permis d'exploitation.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

⇒ Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidatures :

Mairie – Pôle Culture/Tourisme
37 Boulevard Henri IV
63600 AMBERT
Téléphone : 04.73.82.07.60.

Page dédiée et site internet du camping :

<http://www.ville-ambert.fr/sports-culture/culture/camping-les-3-chenes/>

<http://www.camping-ambert.com/>

→ Visite des lieux possible dans le cadre de l'appel à candidatures :

Sur rendez-vous préalable auprès de :

Responsable du centre technique, au 04.73.82.16.98. / 06.80 62 10 66

Responsable du Pôle Culture/Tourisme, au 06 19 75 05 77

La Commune d'Ambert fixera un rendez-vous afin de rencontrer les candidats, en Mairie d'Ambert.